

STRATEGIES NATIONALES EN MATIERE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

1. Votre pays est-il doté d'une stratégie nationale ou régionale en matière d'intelligence artificielle?

- Non
- Oui
- Au stade du projet/de la proposition
- Je ne sais pas

2. Dans l'affirmative, cette stratégie en matière d'intelligence artificielle tient-elle compte de la propriété intellectuelle?

- Non
- Oui
- Au stade du projet/de la proposition
- Je ne sais pas

3. Veuillez fournir des précisions sur cette stratégie en matière d'intelligence artificielle (nom, brève description, année, URL, nom de l'organisme compétent et, le cas échéant, son lien avec la propriété intellectuelle)

DISPOSITIONS LEGISLATIVES RELATIVES A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET A LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE

page 3

4. Le système de propriété intellectuelle de votre pays prévoit-il des mesures ou des dispositions spécialement promulguées pour l'intelligence artificielle (par exemple, modification de la législation sur le droit d'auteur pour les œuvres créées par ordinateur)?

- Non
 Oui
 Au stade du projet/de la proposition
 Je ne sais pas

5. Veuillez fournir des précisions sur les mesures ou dispositions législatives susmentionnées (nom, article, brève description, année et URL)

6. Existe-t-il une jurisprudence relative à l'intelligence artificielle et à la propriété intellectuelle dans votre pays ou votre région?

- Non
 Oui
 Je ne sais pas

7. Veuillez fournir des précisions sur toute décision relative à la question 6 (nom, brève description, année et URL)

DIRECTIVES D'EXAMEN

8. Votre office de propriété intellectuelle (ou tout autre organisme d'enregistrement de la propriété intellectuelle dans votre pays) a-t-il modifié ses directives et procédures d'examen en raison d'inventions ou d'œuvres fondées sur l'intelligence artificielle?

- Non
 Oui
 Au stade du projet/de la proposition
 Je ne sais pas

9. Veuillez fournir des précisions sur les directives et textes concernés (nom, brève description, année et URL)

DROITS RELATIFS AUX DONNEES

10. Existe-t-il dans votre pays ou votre région des mesures ou des dispositions législatives relatives aux droits sur les bases de données?

- Non *cf. 11.*
- Oui - loi adoptée
- Uniquement au stade du projet/de la proposition de loi
- Je ne sais pas

11. Veuillez fournir des précisions sur les mesures ou dispositions législatives mentionnées à la question 10 (nom, brève description, année et URL)

Notre législation qui se doit d'autant plus de droits sur les œuvres artistiques et littéraires dans l'ensemble. Il n'existe pas de dispositions spécifiques aux droits sur les bases de données.

12. Votre pays reconnaît-il des droits, notamment de propriété, sur les données?

- Non *cf. 13.*
- Oui
- Uniquement au stade du projet/de la proposition
- Je ne sais pas

13. Veuillez fournir des précisions sur les mesures ou dispositions législatives mentionnées à la question 12 (nom, brève description, année et URL)

La législation parle le droit sur les œuvres dans l'ensemble (art & litt).

14. Existe-t-il une quelconque stratégie en matière d'intelligence artificielle, qu'il s'agisse de la stratégie indiquée à la question 1 ou d'une autre stratégie, qui tienne compte des données et d'éventuels droits ou genres relatifs aux données ou bases de données?

- Non
- Oui
- Uniquement au stade du projet/de la proposition
- Je ne sais pas

15. Veuillez fournir des précisions sur la stratégie en matière de données mentionnée à la question 14 (nom, brève description, année, URL et nom de l'organisme compétent)

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET A LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

16. Veuillez indiquer toute autre procédure connexe liée à l'intelligence artificielle, aux données et à la propriété intellectuelle dans votre pays ou région, par exemple, des consultations publiques, notes d'orientation pour l'interprétation des lois, orientations générales, communications, groupes de travail, etc. (nom, brève description, année et URL.)

Aucune procédure